



Coupure abusive électricité direct énergie

Par **jeey33**, le **17/09/2010** à **14:37**

Bonjour,
Je viens de me faire couper l'électricité par Direct énergie.
Je vous explique:
En mai dernier, j'ai eu une facture d'électricité chez direct Energie de 83,28euros dont 2,5euros si on réglait par chèque. Or à l'époque, ils n'avaient jamais parlé de cette somme nulle part (sur leur site, sur mon contrat, ...)
De plus, il était clairement indiqué qu'on pouvait régler par carte bancaire directement sur leur site. Or le lien pour ce paiement ne fonctionnait pas.
J'ai donc établi un chèque de 83,28euros moins les 2,5euros (que je considérais comme abusif et qu'en plus ce n'étais pas ma faute si leur site ne fonctionne pas.)
Le chèque a été prélevé le 19 mai.
Les mois ont passé et, après plusieurs coup de téléphone et lettre en tout genres, ils me demandent encore ce chèque de 83,28euros me disant qu'ils n'ont aucune trace de paiement même celui de 80,78euros.
Je leur fournis donc par fax la copie de mon compte bancaire où le chèque apparaît bien. Mais ils continuent de me dire qu'il n'y a aucune trace.
Nous sommes le 16 septembre 2010 et en rentrant chez moi je découvre que je n'ai plus d'électricité.
Je les appelle, même son de cloche, ils n'ont aucune trace du chèque et me disent que la procédure de résiliation est en cours et que je dois contacter les autres fournisseurs.
EDF 5 jours d'attente ou alors il faut que je paye 118euros et quelques pour pouvoir récupérer l'électricité le lendemain, ensuite perte de toute la nourriture de mon congélateur, plus d'électricité alors que j'ai payé (sauf les 2,5euros) parce que bien entendu j'ai payé les factures suivantes et même jusqu'au mois d'octobre! Il sont peut-être même capables de me trouver des frais de résiliation!!
Que puis-je faire? A qui dois-je m'adresser?

Par **amajuris**, le **17/09/2010** à **17:49**

bjr, il faut contacter le médiateur de l'énergie. j'en ignore les coordonnées mais ces

renseignements doivent exister sur internet.rncdt

Par **jeetendra**, le **17/09/2010** à **18:50**

Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n° 59252rn75443 PARIS Cedex 09